

## Séance du Conseil municipal du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril, à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 8 avril 2024, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire.**

**Présents** : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, M. Daniel AMOURETTE, Mme Isabelle ASSELIN, Mme Christine CAMPAIN, Mme Corinne GRILLY, Mme Alice PAUMIER et M. Dominique VOISIN.

**Absent excusé** : M. Stéphane TROHAY.

**Absentes** : Mme Gwendoline HAVÉ et Mme Nathalie LA RUS.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick FLAUTRE.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2 points sont rajoutés à l'ordre du jour (avec accord unanime des conseillers municipaux) :

- Avenant au marché de travaux du presbytère
- Avenant au marché d'achat du mobilier pour le presbytère

## ORDRE DU JOUR

### Approbation du Compte de gestion 2023

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Vote du Compte administratif 2024

Monsieur le Maire sort de la salle réunion et ne participe ni à la discussion ni au vote.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. AMOURETTE, doyen d'âge, vote, à l'unanimité, le compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

➤ <u>Fonctionnement</u> :	
Recettes 2023 :	+ 514 605.07 €
Dépenses 2023 :	- 425 700.19 €
Excédent reporté 2022 :	+ 432 415.60 €
<i>Soit un solde cumulé au 31/12/2023 :</i>	<i>521 320.48 €</i>
➤ <u>Investissement</u> :	
Recettes 2023 :	262 788.47 €
Dépenses 2023 :	529 336.57 €
Excédent reporté 2022 :	389 545.79 €
<i>Soit un solde cumulé au 31/12/2023 :</i>	<i>122 997.69 €</i>

### Budget primitif 2024

Une discussion s'engage sur l'intérêt ou non de changer la chaudière fioul de l'école en chaudière gaz.

Pour l'aménagement de l'extérieur du presbytère : s'il est fait un espace public avec jeux pour enfants, il est nécessaire de déposer un permis de construire (car l'espace public est situé dans le périmètre du monument historique) qui devra être signé par un architecte paysagiste (la commune de Ste Croix déposant le permis étant une personne morale). Le coût de l'aménagement est estimé à 100 000 €. Ce budget étant trop élevé pour cette année, il est décidé de faire le minimum sur l'extérieur.

#### 1) Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit sur le Budget Primitif 2024 :

Total affecté au compte 1068 :	214 751.31 €
Résultat reporté en fonctionnement au R002 :	306 569.17 €
Résultat reporté en investissement au R001 :	122 997.69 €

(Pour information : RAR en dépenses : 559 173.00 € et RAR en recettes : 221 424.00 €).

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent cette affectation du résultat de l'exercice 2023 sur le budget primitif 2024.

## 2) Taux des taxes

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 35.27 %
- Taxe foncière non bâti : 31.63 %
- Taxe d'habitation : 12.54 %

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent de maintenir le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

## 3) Restes à réaliser

Monsieur le Maire propose de reporter, sur l'exercice 2024, les crédits 2023 suivants :

- En dépenses : 559 173.00 €
- En recettes : 221 424.00 €

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent ces reports 2023 sur l'exercice 2024.

## 4) Participation aux syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire propose d'inscrire, au Budget primitif 2024, les participations des syndicats intercommunaux suivants :

- le SIVOS des Houlettes,
- le SIVOSS du collège de Buchy,

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent ces inscriptions au Budget primitif 2024.

Les participations aux autres syndicats sont fiscalisées.

## 5) Vote du Budget primitif 2024

À l'unanimité, les membres du Conseil votent le Budget primitif 2024 équilibré, en dépenses et en recettes, comme suit :

- en fonctionnement : 771 776.00 €
- en investissement : 1 199 992.00 €

M. FLAUTRE rapporte des propos qui lui ont été dit : pourquoi avoir mis des ordinateurs avec des jeux vidéo alors que les enfants ont tout chez eux ?

M. FLAUTRE demande où en est l'exécution d'un jugement en faveur de la commune contre une construction illicite. Mme PAUGAM lui répond que c'est en cours et qu'un courrier doit être fait au préfet.

## **Demandes de subvention pour 2024**

Monsieur le Maire évoque 2 demandes de subvention qu'il vient de recevoir :

- Ecole de judo : subvention déjà attribuée pour 2024.
- Les Diablotins de Buchy
- ONAC

Ces 2 dernières demandes seront étudiées en novembre 2024 pour l'attribution des subventions 2025.

## **Achat de terrain**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de M. Philippe LETIERCE pour vendre à la commune de Sainte-Croix-sur-Buchy une parcelle de terrain cadastrée AE110 d'une surface de 106 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est située en bordure de la Route de Cocagne, le long des parcelles AE107, AE108 et AE109.

Cette parcelle a été évaluée par Maître MULLER, Notaire à Forges-les-Eaux, à la somme de 150 €.

Cette parcelle de terrain avait été réservée, il y a de nombreuses années, dans le but d'élargir la route.

Après discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent l'achat de cette parcelle AE110 pour la somme de 150 € + règlement des frais de notaire.

## **Travaux de réhabilitation du presbytère - Avenant**

Des avenants sont nécessaires pour la poursuite du chantier :

*Lot 8 – Electricité – IDELEC :*

- Avenant n°3 : Mise en place boîtier de sol pour PC + Variante éclairage : 3 945.00 € HT

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent ces avenants au marché de réhabilitation du presbytère en médiathèque.

## **Achat de mobilier pour le presbytère – Avenant**

Suite à une erreur sur le nombre d'étagères, un avenant est nécessaire :

*Lot 6 – Fourniture mobilier de bibliothèque – BORGEAUD MOBIDECOR :*

- Avenant n°1 : Mobilier supplémentaire : 12 566.91 € HT

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent cet avenant au marché d'achat d'équipement de la médiathèque.

## **Elections européennes du 9 juin 2024**

08h00-10h30 : Daniel BOUCOURT, Christine CAMPAIN, Dominique VOISIN

10h30-13h00 : Isabelle ASSELIN, Ginette CARPENTIER, Patrice NION

13h00-15h30 : Marie-France PAUGAM, Stéphane TROHAY, Christelle VOISIN

15h30-18h00 : Alice PAUMIER, Corinne GRILLY, Patrice NION

## **QUESTIONS DIVERSES**

### 1) Distributeur à pizzas et food truck

Après discussions, le Conseil n'est pas favorable à l'installation d'un distributeur de pizzas car il y a déjà des pizzerias à Buchy qui livrent.

Le Conseil est favorable à l'installation (peut-être le mercredi soir) d'un food truck sur la commune. Ils doivent être totalement autonomes.

### 2) Défense incendie

Une convention de mise à disposition d'un point d'eau privé (mare) a été signée avec Mme GUILLEM domiciliée 1787 Route de Saint Germain.

### 3) Bibliothèque

2 boîtes à livres ont été installées : une aux Authieux et une dans le centre. Une troisième va être installée au presbytère.

Monsieur le Maire a rencontré une personne de St Germain des Essourts qui souhaite être bénévole à la bibliothèque.

M. FLAUTRE signale que l'abribus de la Côte a été refait car avait été tagué. Le banc sera enlevé pour éviter des squats du lieu (des bouteilles d'alcool ont été retrouvées à l'intérieur).

M. BOUCOURT signale que le curage des fossés route de Grand Pré a été réalisé par l'Entreprise LEROY.

Mme PAUMIER évoque le site Internet : la maquette est faite. Mme PAUMIER et M. TROHAY ont fait la formation. Mme PAUMIER propose de former d'autres personnes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.